

RÉSOLUTION 3.1

CLÔTURE DU REGISTRE DES PROJETS INTERNATIONAUX

Rappelant la Résolution 1.5 relative à l'établissement d'un registre des projets internationaux, qui cherche à enregistrer les projets sous lesquels les parties contractantes, les états de l'aire de répartition et d'autres partenaires ont collaboré afin d'avancer les buts de l'Accord,

Notant le nombre très restreint de projets présentés aux fins d'inclusion dans le registre,

Consciente du fait que le maintien à jour de ce registre représente une tâche très complexe du fait du grand nombre de projets dans la zone de l'Accord assortis de calendriers extrêmement changeants,

Consciente également du fait que le registre n'est plus du tout à jour et n'a pas rempli le rôle qu'il aurait dû jouer,

Notant la recommandation du Comité technique lors de sa sixième réunion de clore le registre des projets internationaux,

Notant également que le modèle de rapport national en ligne proposé remplacera complètement ce registre.

La Réunion des Parties:

Décide de clore le registre des projets internationaux.